

Grèce

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 1.3 million, 54 % femmes	<i>Premiers pays de naissance (2016) :</i>
12 % de la population	Albanie (48 %), Géorgie (7 %),
Évolution depuis 2010 : +2 %	Russie (5 %)

En 2019, 42 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour valable plus de 12 mois en Grèce (hors ressortissants de l'UE), soit 19.1 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 7.4 % de travailleurs immigrés, 46.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 2.3 % d'immigrés venus pour leurs études et 43.8 % d'autres immigrés. En outre, 17 000 détachements de travailleurs en provenance du reste de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit 55 % de plus qu'en 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 49.5 %, pour s'établir à 38 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (11 000), de Syrie (7 400) et du Pakistan (3 500). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants d'Indonésie (+30) et le recul le plus marqué, les ressortissants afghans (-12 000). Sur les 62 000 demandes traitées en 2020, 55.2% ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants grecs vers les pays de l'OCDE a diminué de 11 % en 2019 pour s'établir à 36 000 personnes. Environ 39 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 16 % en Turquie et 13 % aux Pays-Bas.

Parmi les principaux faits nouveaux en 2020, la loi sur l'asile (protection internationale et autres dispositions) a été révisée en mai 2020. Les modifications apportées au texte cherchent à répondre aux questions soulevées alors par l'impact de la loi sur le système d'asile grec et les garanties sur la protection des réfugiés.

En février 2020, le Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés a été créé, avec pour mission de préparer, mettre en œuvre et encadrer la stratégie nationale grecque pour la protection de ces mineurs. Le Secrétariat spécial est également chargé d'engager et d'appliquer toutes les politiques et actions nécessaires pour assurer la protection et le bien-être des mineurs non accompagnés ou séparés de leur famille ressortissants de pays tiers ou apatrides. Il relève directement du ministère des Migrations et de l'Asile.

En 2018, la Grèce a créé un registre des ONG grecques et étrangères actives dans le domaine de l'asile, des migrations et de l'inclusion sociale. Le 27 mars 2020, les règles d'inscription au registre et de certification ont été modifiées par décision ministérielle conjointe introduisant de nouvelles conditions d'inscription des ONG et de leurs membres, leur personnel et leurs bénévoles.

Depuis mai 2020, le permis de séjour pour personne à charge permet aux conjoints des titulaires d'un permis de travail/séjour pour travailleurs hautement qualifiés de travailler dès sa délivrance. Auparavant, les conjoints devaient attendre le premier renouvellement du permis ou demander une autorisation de travail distincte. Depuis le 31 décembre 2020, les ressortissants du Royaume-Uni installés en Grèce doivent faire une demande de permis de séjour, valide cinq ans, ou dix ans dans le cas d'un permis de séjour permanent. La Grèce a augmenté le quota de cartes bleues pour 2021-22 pour la région de l'Attique de 280 à 380.

Au 19 avril 2021, les mesures en place en réponse à la pandémie de COVID-19 sont les suivantes :

Toutes les personnes arrivant en Grèce doivent présenter un certificat de vaccination ou un test PCR négatif de moins de 72 heures avant le départ. Les passagers doivent remplir un formulaire de localisation des passagers (PLF). L'isolement des personnes arrivant de l'étranger n'est plus obligatoire. Sont autorisées, aux conditions susmentionnées, les arrivées des pays suivants : les pays de l'Union européenne et de l'espace Schengen, les États-Unis, le Royaume-Uni, Israël, la Serbie, les Émirats arabes unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée, la Thaïlande, le Rwanda, Singapour et la Russie.

Les permis de séjour sont automatiquement prolongés jusqu'au 31 décembre 2021. Pour les titulaires de la carte bleue européenne, une baisse de salaire pourrait avoir une incidence sur l'issue de leur demande de renouvellement. Ne sont pas concernés les autres travailleurs étrangers dont les heures de travail ont été réduites ou qui ont été mis au chômage.

Pour de plus amples informations :

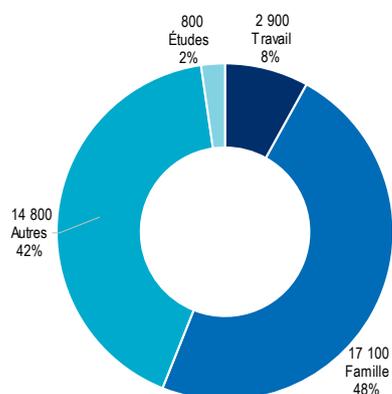
www.migration.gov.gr

www.astynomia.gov.gr

www.statistics.gr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Grèce

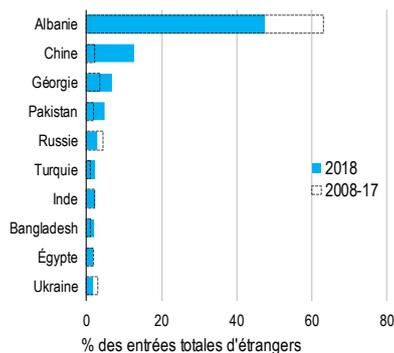
Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2019 (Source : Eurostat)



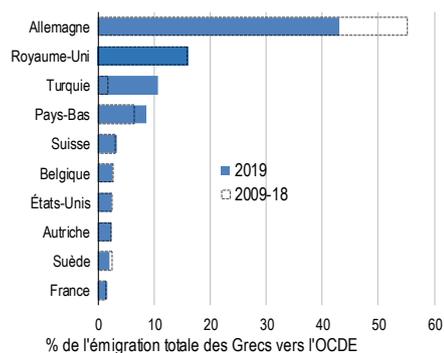
Demandeurs d'asile
(Source: Eurostat)

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	37 860	- 49%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Grecs vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



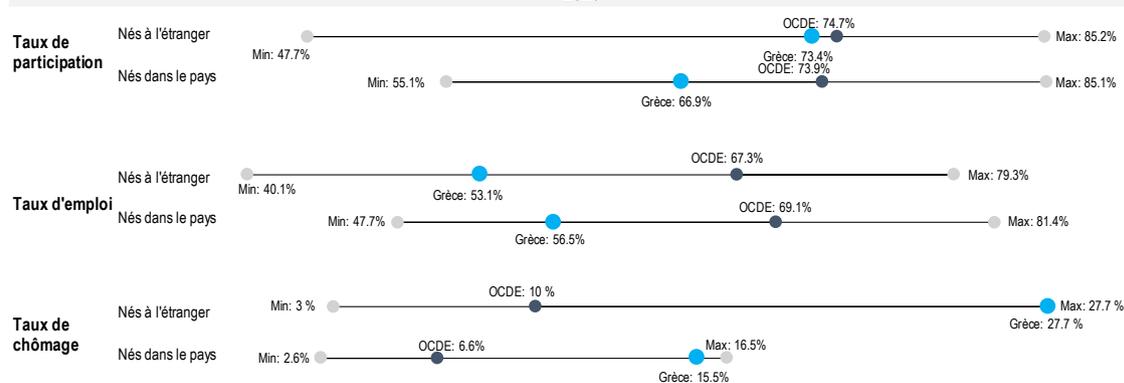
Composantes de la croissance de la population

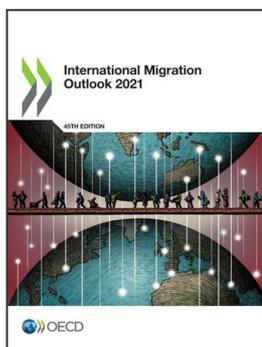
	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-3.4	-2.8
Accroissement naturel	-4.3	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.9	-2.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	611	-9.6	+0.3
Sorties (2020)	2 725	+2.2	+1.4

Situation sur le marché du travail
2020





Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Grèce », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/5241e7a8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.